



27 Boulevard Saint Martin – 75003 PARIS
Site : <http://www.sitecommunistes.org>
Hebdo : hebdo@sitecommunistes.org
E'mail : communistes@sitecommunistes.org

24/07/2023

Résumé des questions économiques et sociales: semaine n° 132 du 24 juillet 2023

AUGMENTATION DES TARIFS DE L'ÉLECTRICITÉ DE 10% : DU JAMAIS VU ET EN PLEIN ÉTÉ !

Un nouveau coup dur pour le pouvoir d'achat... Après une première augmentation en février 2023 de 15%, ce mardi 18 juillet 2023, le gouvernement annonce une nouvelle hausse des tarifs réglementés de vente de l'électricité (TRVE). C'est un bond de 10 % au 1er août qui s'appliquera sur les factures de chaque usager dans le cadre de la sortie progressive du « *bouclier tarifaire* ». Pourtant, ces mesures temporaires et coûteuses ont conduit à creuser la dette publique de 24 Md€ en 2022 et prévoient pour l'ensemble du dispositif sur 2022 et 2023 un montant de plus de 50Md€ sans s'être attaquer aux racines du problème (indexation du tarif à partir de prix de marchés que la FNME-CGT dénonce depuis 2004).

Ces sommes faramineuses n'ont servi en fait qu'à soutenir les logiques capitalistes, en particulier les fournisseurs privés, leurs actionnaires, et autres spéculateurs. Pourtant, si ces marchés deviennent *incontrôlables*, c'est en partie parce qu'il se nourrissent de pénuries savamment entretenues par l'absence de planification par les pouvoirs publics alors que l'augmentation de la consommation d'électricité demande des efforts particuliers et échelonnés dans les moyens de production pilotable et les infrastructures de transport et raccordements.

Après la suppression des tarifs réglementés de vente du gaz au 1er juillet (TRVG), de nombreux usagers de l'électricité et du gaz sont confrontés à de réelles difficultés pour payer leur facture énergétique. La tendance en hausse des foyers en précarité énergétique est malheureusement confirmée : + 5% en 2022 touchant particulièrement les jeunes de 18-34 ans. Dans la même période, les interventions de coupure de fourniture ou de réduction de puissance pour impayés sont passées de 702.000 à 767.000 interventions. Face à l'urgence sociale, la FNME-CGT revendique la garantie du droit d'accès à l'énergie, l'interdiction des coupures d'énergie, et rappelle que l'énergie est un bien vital de première nécessité. La FNME-CGT conteste une telle augmentation et exige :

- Le maintien et la construction du TRVE qui doit refléter les coûts complets de production, de transport, de distribution et de commercialisation en intégrant les besoins d'investissements pour renouveler les infrastructures ;
- Le retour du TRVG et accès au TRVE pour tous : usagers domestiques, collectivités, bailleurs sociaux, TPE-PME, artisans ;
- L'instauration d'un taux unique de TVA à 5,5% pour ce produit de première nécessité.

L'ensemble de la population a déjà eu un redressement sur ses factures en ce début d'année 2023, il ne serait pas supportable qu'elle subisse une nouvelle hausse des tarifs de l'électricité et que l'État se satisfasse de l'augmentation de la fracture sociale, tout comme de l'inflation des produits dérivés, qui en découlera. Les principes constitutifs de service public sont un enjeu de cohésion, qui doivent protéger les populations les plus fragiles des impacts des crises qu'elles soient énergétiques, sanitaires ou climatiques en maintenant l'activité économique sur l'ensemble de nos territoires. La FNME-CGT revendique aussi la mise en œuvre des propositions issues de son Programme Progressiste de l'Énergie avec la sortie immédiate du marché et le renforcement de la maîtrise publique sur l'élaboration et le contrôle des tarifs de l'énergie !

CONDAT : LA PAPETERIE LICENCIE LA MOITIÉ DES SALARIÉS APRÈS AVOIR TOUCHÉ 33 MILLIONS D'ARGENT PUBLIC !!!

Fin juin, le groupe Lecta, propriétaire des papeteries de Condat en Dordogne, a annoncé la suppression de 187 emplois sur les 420 que compte l'usine. Après un investissement massif d'argent public, ces licenciements montrent le mépris du patronat pour les ouvriers.

Une attaque scandaleuse contre les salariés de l'entreprise et ses sous-traitants. Les syndicalistes présents dans la grève estiment ainsi que pour un emploi perdu à la papeterie ce sont trois emplois qui sont menacés en Dordogne. Une manœuvre sur les chiffres pour faire passer la pilule !

Pour justifier ces licenciements, le groupe a usé de méthodes scandaleuses en présentant les chiffres de début 2023. Selon l' élu CGT au CE des papeteries : *« on sait que dans la Papeterie, les chiffres peuvent varier d'une année sur l'autre. On a fait une très bonne année 2022 et là, on nous sort les chiffres de début 2023 »*.

Patricia, technicienne de maintenance, secrétaire CSE témoigne : *« le groupe est un fonds de pension, ce qui les intéresse c'est l'argent et pas les hommes. Là, ils veulent délocaliser la production en Espagne et en Italie. Ça ne met pas en danger que l'usine, mais les sous-traitants, les commerçants, les artisans, tous le bassin de vie. Quand on pose les questions sur la stratégie dans les autres entreprises du groupe en Espagne et en Italie, on ne nous répond pas »*.

En réaction, le mercredi 12 juillet, un millier de personnes, employés, commerçants, élus et habitants, ont manifesté dans les rues du Lardin-Saint-Lazare (Dordogne) en scandant *« Si l'usine ferme, le village meurt ! »*. Patricia qui travaille depuis 35 ans dans l'usine nous témoigne : *« J'en ai connu des plan sociaux, mais pour celui-ci, les gens prennent plus conscience. Toute l'usine a manifesté son mécontentement, des ouvriers en passant par les cadres »*.

Et pour cause, à cheval sur les commune de Condat-sur-Vézère (882 habitants) et Le Lardin-Saint-Lazare (1.672 habitants), cette usine est depuis sa création en 1907, un fleuron de l'industrie locale. Avec l'arrivée en 1962 d'une deuxième machine permettant, elle, la fabrication de papier couché, l'usine a multiplié son nombre d'employés par deux, passant à un millier de salariés et devenant dès lors, le premier employeur privé de la Dordogne. C'est cette machine, la ligne 4, qui est aujourd'hui menacée.

Dans les villes et villages aux alentours, le travail aux *« papettes »* concerne parfois plusieurs générations. Frédéric, ouvrier à la papeterie, revient sur cette période : *« Avant ça embauchait à tour de bras [...] Mon grand-père a été viré en 1936 pour avoir fait la grève. Il a été rembauché après la guerre. On a construit notre vie ici. Je ne sais pas ce qu'on deviendra si on perd notre travail »*.

Une employée rajoute : *« C'est une tragédie si l'usine vient à fermer. Un plan social ça laisse toujours des cicatrices, tant pour ceux qui partent que pour ceux qui restent. Nous sommes très en colère car nous, on pense qu'on pourrait faire du papier sur le site. On cherche comment garder la machine, les salariés en fabriquant d'autres types de papiers »*. La détresse provoqué par l'annonce de cette fermeture a poussé un cuisinier au suicide dans la nuit du 27 au 28 juin. Père de famille et cuisinier employé par une entreprise sous-traitante pour les papeteries, son emploi était directement menacé par la fermeture.

Eric, élu CGT, témoigne suite au suicide de son collègue : *« C'est une conséquence que l'on craignait. C'est le scénario catastrophe car on est jamais à l'abri du début d'une série. C'est humainement très compliqué pour nous d'en discuter avec la direction. Déjà on est fortement opposé à ce PSE (plan de sauvegarde de l'emploi), maintenant on doit assimiler le fait qu'un de nos collègues salariés a mis fin à ses jours. Nous on le dis depuis toujours : eux ils voient les chiffres, nous on voit l'homme, et nos collègues »*.

Le plus grand sauvetage industriel en Nouvelle-Aquitaine transformé en catastrophe sociale !

Mais ce ne sont pas les premiers licenciements dans l'usine. Racheté par le groupe espagnol Lecta en 1998, l'usine subit de plein fouet la crise économique de 2008 avec la suppression d'une centaine d'emplois par le groupe dont les services supports avec la recherche.

En 2013, les patrons réitérèrent l'opération en supprimant la ligne 6 et ses 144 salariés. Devant la chute de la production, l'État et la région octroient une aide de 33 millions d'euros au groupe en 2019. Sur cette aide, 14 millions ont été octroyé par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie pour construire une nouvelle chaudière. Les 19 millions d'euros restant sont un prêt sans intérêt de la part de la région Nouvelle-Aquitaine.

Cette manne d'argent public considérable a été utilisée par le groupe pour licencier massivement comme il l'avait annoncé à demi-mot quand, en 2019, il assurait qu'il ne licencierai pas d'un coup les 400 salariés de l'usine.

Pour en finir avec la casse sociale, nationaliser sans rachat et mettre sous contrôle des travailleurs les entreprises ! Après avoir encaissé l'argent public, et annoncé la suppression de la moitié des emplois de l'usine, poussant un salarié au suicide, le groupe Lecta met en péril des centaines de familles du bassin industriel périgourdin. Plus largement, cette casse sociale financé par de l'argent public et qui dure depuis bien trop longtemps, fait écho à d'autres situations similaires.

C'est le cas pour le sous- traitant aéronautique Latécoère qui délocalise une partie de son activité, notamment l'usine de Montredon installée depuis cinq ans, et menace de supprimer 150 emplois. Ou bien le cas des AHG Médical qui ferme ses portes après 3 ans d'existence et l'encaissement de 8 millions d'euros d'argent public.

Là encore, le projet industriel a été financé en grande partie par de l'argent public. Face à ces scandales, il n'y a aucun compromis à faire. Seule l'interdiction des licenciements, la nationalisation sans indemnités ni rachat des

entreprises et leur mise sous contrôle des salariés peut éviter le carnage social et maintenir une production nécessaire pour répondre à la demande qui est bien présente.

NORD : UNE ANTENNE D'EMMAÛS VISÉE PAR UNE ENQUÊTE POUR « TRAITE D'ÊTRES HUMAINS » !

Les compagnons d'Emmaüs de la Halte Saint Jean à Saint André-lez-Lille (Nord) sont en grève depuis début juillet. Ils demandent un traitement digne et des perspectives de régularisation.

L'antenne locale nordiste d'Emmaüs, où des compagnons en situation irrégulière sont en grève et s'estiment exploités, est visée par une enquête pour « traite d'êtres humains » et « travail dissimulé », a indiqué vendredi 14 juillet 2023 le parquet de Lille, Emmaüs France annonçant le lancement d'un « audit ». Cette enquête préliminaire a été ouverte en mai et confiée à la BMRZ (brigade mobile de recherche zonale) et l'OCLTI (l'Office central de lutte contre le travail illégal), a précisé le parquet de Lille.

« *Nous allons lancer un audit externe dans les plus brefs délais* », a indiqué l'organisation caritative dans un communiqué jeudi, ajoutant que « *les faits évoqués, dont nous n'avons pas connaissance, sont particulièrement graves et choquants, s'ils sont avérés* ». Emmaüs France a également demandé aux responsables locaux d'Emmaüs de mettre « *en retrait* » la directrice de la communauté concernée, Anne Saingier, également présidente Emmaüs Nord-Pas-de-Calais/Picardie, afin de « *garantir la protection des personnes accueillies que celle de cette dernière, actuellement au centre de tensions grandissantes* ».

Ils nous traitent ici comme des cochons !

« *Ils nous traitent ici comme des cochons* », déplore un Guinéen de 28 ans, préférant taire son nom. « *Je travaille du mardi au samedi, de 8 h à midi et de 13 h à 17 h, pour un volume horaire total de 40 heures par semaine... avec un salaire mensuel de 200 €, dont 50 € de loyers et de charges* » explique-t-il. « *Récemment lors d'une réunion, Anne Saingier nous a dit qu'il n'était plus sûr de bénéficier d'une régulation au bout de trois ans [...] qu'on peut faire cinq voire dix ans. C'est là que les gens ont commencé à se réveiller* », poursuit un autre compagnon, originaire du Congo-Brazzaville.

Les membres des communautés ne sont pas des « *employés ou salariés* », mais des « *travailleurs solidaires* », qui sont « *nourris, logés et perçoivent une allocation mensuelle* », souligne Emmaüs France dans son communiqué. Ceux qui y vivent depuis « *au moins trois ans peuvent se voir délivrer une carte de séjour temporaire* », ajoute l'association, mais si les communautés « *appuient* » ces demandes, « *la décision revient aux préfets* ».

Est-ce l'histoire d'un vaste malentendu, de promesses non tenues, ou d'une mécanique d'exploitation bien huilée ?

La vingtaine de grévistes représente la quasi-totalité des compagnons de cette communauté. Alors qu'une enquête préliminaire a été ouverte au parquet de Lille pour « *traite des êtres humains* », « *travail dissimulé* » et « *abus de faiblesse* », les grévistes réclament que la Halte Saint-Jean reconnaisse leur statut de travailleurs, pour certains depuis cinq ans, et leur versent des arriérés de salaire en conséquence.

CLERMONT (OISE) : TOUJOURS LA RÉPRESSION ANTI-SYNDICALE !

Le responsable CGT du centre hospitalier interdépartemental convoqué devant la justice pour diffamation.

Le torchon brûle depuis plus d'un an entre la section CGT et la direction du centre hospitalier interdépartemental du Clermontois (Oise). Ce, depuis la publication d'un tract en 2022. Celui-ci a même des conséquences judiciaires.

Rendez-vous devant le tribunal de Beauvais. La CGT appelle à un rassemblement devant la cité judiciaire ce mercredi 26 juillet « *pour la liberté d'expression syndicale* ». Et surtout pour soutenir un de leur camarade Fabrice Ogasenoff. Le secrétaire général de la section pour le centre hospitalier interdépartemental (CHI) de Clermont/Fitz-James est convoqué dans le cadre d'une plainte pour diffamation. Un ancien responsable de l'établissement s'estime mis en cause dans un tract publié en... Février 2022.

C'était de la satire!

Le document remettait en cause l'embauche d'un responsable informatique. « *Alors qu'on avait, à l'époque, d'autres priorités* », estime Fabrice Ogasenoff. « *Le CHI créait un nouveau poste, alors que différents services souffrent d'un manque de postes non pourvus*. »

Le tract faisait aussi référence des déboires de François Fillon en 2017.

On a déjà rédigé des tracts plus durs !

Reste que cette charge n'a été modérément appréciée et vaut au secrétaire général une convocation. Voire plus. « *Je ne me fais pas d'illusion sur une possible mise en examen* », prédit-il.

Fabrice Ogasenoff poursuit : « *On ne cache pas notre surprise. On a déjà rédigé des tracts beaucoup plus durs. Mais pour nous, il s'agissait de mettre en avant toutes les difficultés rencontrées au sein du CHI.* »

Plusieurs fermetures depuis 2018 !!!

Et, aux yeux de la CGT locale, les problèmes ne manquent pas. « *On a fermé 145 lits depuis 2018* », énumère la secrétaire adjointe. « *On a 65 postes de personnel soignant manquants, dont une vingtaine de médecins.* » Fabrice Ogasenoff cite un autre exemple : « *Il manque 8 infirmiers dans l'unité d'accueil d'urgence. Cela représente un tiers des effectifs du service.* »

« *Cet été, on ferme une unité de 10 lits, à cause du manque de personnel. Ainsi qu'un atelier thérapeutique.* » Le syndicat dénonce également l'absence d'initiatives, de la part de la direction, sur l'attractivité des métiers au sein du CHI.

GRÈVE AU CHU DE LILLE : GRÈVE DES ADP DE MATERNITÉ CE JOUR 21 JUILLET !

Les ADP de maternité sont en grève ce jour pour dénoncer leurs conditions de travail.

Elles revendiquent des effectifs suffisants pour permettre une prise en charge de qualité des bébés et leurs mamans et garantissant leur santé au travail !!!

LA RÉFORME DES RETRAITES ENTRAÎNERA PLUS DE COÛTS QUE SI ELLE N'AVAIT PAS ÉTÉ ADOPTÉE !

Oui, le recul de l'âge de départ en retraite va coûter plus cher que le maintien de l'âge existant ! Une réforme injuste, violente, imposée par 49-3, dont l'unique argument était de « *faire des économies* ».

Tout ça pour ça !

C'est un rapport publié mi-juillet par le Comité de suivi des retraites, un groupe d'experts qui se fonde sur les données du Conseil d'Orientation des Retraites.

« *À l'horizon 2070, le montant des dépenses pour les pensions pourrait être plus élevé de 9,5 milliards d'euros par rapport à la situation où la loi serait restée inchangée.* »

La CGT dès le début du mouvement, proposaient une solution simple pour permettre l'équilibre du système social : l'augmentation massive des salaires qui aurait mécaniquement fait augmenter les cotisations tout en augmentant la qualité de vie.

« *Soyez fiers d'être des amateurs* » : E. Macron aux députés LREM en février 2020 !!!

GUYANE : 12 HEURES EN GARDE À VUE... POUR AVOIR CONTRÔLÉ DES ENTREPRISES !!

Nos organisations syndicales ont appris avec stupéfaction qu'une collègue, Responsable d'Unité de contrôle qui inspecte en Guyane, avait été placée en garde à vue pendant 12 heures sous des chefs d'accusation extrêmement graves : violation du secret professionnel, corruption, trafic d'influence et dénonciation d'un délit imaginaire. Rien que ça !

Or les questions des enquêteurs ont exclusivement porté sur les modalités de contrôle concernant trois dossiers dans le cadre desquels notre collègue a simplement exercé ses prérogatives d'agent de contrôle !

Il est ainsi par exemple reproché à notre collègue d'avoir effectué un contrôle, sans en informer préalablement un employeur et en ayant sollicité sa présence ou encore d'avoir informé de ses constats la direction nationale d'un établissement local ! Sur la base de tels griefs, tou-te-s les Inspecteur-trice-s du travail pourraient être inquiété-es ! Les enquêteurs ont également fait des remarques sur l'appartenance syndicale (UTG/CGT) de la collègue.

Les chefs d'accusation envisagés et les questions posées par les enquêteurs démontrent un déni total des attributions et prérogatives des agent-es de contrôle de l'Inspection du travail qui, rappelons-le, peuvent procéder à tout moment à des contrôles inopinés sans avoir à en justifier.

Les agent-es de contrôle de l'Inspection du travail sont indépendant-es : il-elle-s sont libres d'organiser et de conduire des contrôles à leur initiative et décident des suites à leur apporter ; il-elle-s ne doivent subir aucune influence extérieure induite.

Notre collègue est gravement mise en cause et se retrouve contrainte de se justifier, sans délai et dans les moindres détails, de tout ce qui concerne ces trois dossiers. Le fait que ces dossiers concernent des employeurs locaux importants n'est sans doute pas le fruit du hasard et interroge sur une possible volonté d'intimidation et de faire obstacle au contrôle.

D'autant plus que nous avons appris que des investigations de la Police judiciaire portant sur des dossiers de l'inspection du travail existent depuis décembre 2022 ... Ces investigations ayant abouti, entre autres choses, à la mise sous scellés en janvier 2023 de l'ensemble des dossiers de contrôle d'une autre collègue inspectrice du travail, lesquels scellés ont été placés dans un bureau de la DETCC depuis 6 mois, à la vue de tous-tes les agent-es de contrôle ...

Nos organisations syndicales apportent tout leur soutien à notre collègue, injustement mise sur la sellette et profondément choquée d'avoir été ainsi privée de ses libertés ; elle doit bien évidemment bénéficier immédiatement du dispositif de la protection fonctionnelle. Nous demandons également l'intervention rapide du

Ministre du Travail et de l'Emploi auprès du Ministre de la Justice pour qu'une telle atteinte à nos attributions ne puisse plus jamais produire de tels effets.

LYON : FERMETURE DE 1.300 LITS D'HÔPITAUX CET ÉTÉ AUX HCL !

Le directeur des Hospices Civils de Lyon (HCL) a annoncé une fermeture conséquente de lits d'hôpitaux pour permettre aux soignants de prendre des congés !!!

L'annonce est toujours coincée en travers de la gorge des syndicalistes. La CGT, dans un communiqué, dénonce une situation intenable pour le personnel soignant employé par les différents hôpitaux des HCL.

"La Direction des HCL, premier centre hospitalier de la Région, justifie les fermetures de lits par les congés des soignants. Le manque de soignants n'est pas lié aux congés, il est perpétuel", fustige le syndicat de soignants. "La dégradation forte de l'offre de soins sur le territoire n'a pas lieu que sur la période estivale", estime enfin la CGT.

Ce seront 1.300 lits sur les 4.300 des hospices civils qui seront fermés pour la période estivale. "L'équivalent d'un des quatre principaux hôpitaux des HCL. C'est un hôpital entier qui disparaît", dénonce le communiqué.

Avec raison, les syndiqués CGT attribue le manque de lits et de soignants à la politique du gouvernement, à savoir : les absences non-remplacées, les rappels sur repos, les heures supplémentaires trop nombreuses, la charge de travail *"insupportable"* et *"la maltraitance institutionnelle dont les patients font les frais"*.

Le syndicat CGT en appelle aux usagers à les soutenir dans leurs actions.

BEAUVAIS (OISE): SOUFFRANCE AU TRAVAIL À LA MALADRERIE (site touristique) !

Les représentants syndicaux ont alerté sur des problèmes de plannings à la Maladrerie de Beauvais. Mais la direction décrit un fonctionnement normal pour un monument touristique.

«Des personnels cumulent 53 heures de temps de travail par semaine. Parfois ils travaillent dix jours consécutifs», alerte la secrétaire générale CGT des agents territoriaux du Beauvaisis. Elle assure que depuis un mois la situation des agents qui travaillent à la Maladrerie Saint-Lazare de Beauvais posent problème. Les représentants syndicaux dénoncent des plannings tardifs et mal faits qui mettent les travailleurs *«en souffrance»*.

Valérie Painthiaux, la directrice des affaires culturelles de l'agglomération, dont dépend le monument, explique qu'un seul agent de l'équipe s'est plaint des plannings. Et que ceux-ci font l'objet *«d'un fonctionnement estival normal d'un site patrimonial»*. *«Les agents doivent se concerter sur le dépôt de leurs congés. [...] C'est vrai que cette année nous avons eu des départs. Et les personnes qui sont arrivées avaient déjà des engagements»,* explique-t-elle. Mais pas de quoi polémiquer !!!

Les dimanches travaillés, régulés !

«Ce qui a déclenché, c'est que quand les agents ont pris trois semaines de vacances, la troisième semaine ont leur a demandé de revenir travailler le samedi», témoignent les délégués syndicaux. Pour eux, il s'agit bien d'un problème de planning. *«On leur a rien dit, on leur a laissé poser leurs congés, et là on leur dit qu'il y a un problème»,* s'insurgent-ils.

De son côté Valérie Painthiaux assure que tout est conforme au droit du travail. Que dans le cadre d'événements, les agents peuvent être amenés à travailler le dimanche. Mais que ces dimanches font l'objet d'un comité technique et comptent en heures supplémentaires. Quant au nombre avancé de 53 heures, *«oui il est fait à l'occasion du week-end de Malices et Merveilles. Et régulé par la suite»,* explique la directrice des affaires culturelles. Pour elle *«tout est normal»*.

Pas de répercussion sur le public !

Les représentants syndicaux, eux, maintiennent l'aspect illégal et inédit de la chose. Seul point sur lequel les deux partis s'entendent : il n'y a pas de répercussion sur le public de la Maladrerie Saint-Lazare. Et la CGT espère encore améliorer la situation en négociant avec la direction. **«Ce n'est pas tenable. [...] Dans un premier temps on ne demande pas des choses impossibles. Juste de respecter la légalité. Et puis un peu d'humanité ça ne peut pas faire de mal.»**

Pour Valérie Painthiaux, la continuité du service public est nécessaire et pour un monument touristique comme la Maladrerie, ces horaires et jours travaillés restent normaux.

LUTTE DE CLASSE : FACE AUX GRÈVES, RYANAIR APPELLE SES CLIENTS À SIGNER UNE PÉTITION POUR ATTAQUER LE DROIT DE GRÈVE !

Face à des vagues de grèves importantes dans les aéroports européens, Ryanair a récemment envoyé une pétition à tous ses clients pour appeler l'Union Européenne à grandement réduire le droit de grève. Une attaque au droit de grève totalement scandaleuse qui cherche à opposer les travailleurs et les clients.

C'est ainsi que de nombreux usagers ont reçu un mail de la compagnie *lowcost* les invitant à signer une pétition pour demander à la commission européenne « d'exiger que tous les États de l'UE protègent les survols pendant les grèves des contrôleurs aériens ».

Cette formulation cache en réalité une demande bien précise : forcer les contrôleurs aériens à prévenir en avance leur hiérarchie s'ils souhaitent faire grève, permettant ainsi aux compagnies de pouvoir s'adapter en amont aux grèves pour en réduire l'impact. Cette obligation, qui concerne déjà certains secteurs comme les cheminots en France, est une arme redoutable contre le droit de grève qui permet de diminuer le rapport de force des grévistes. Cette manœuvre de Ryanair fait suite à une série de grèves qui ont secoué divers aéroports européens, notamment en France. La compagnie irlandaise indique d'ailleurs dès le début du message envoyé à ses usagers que le premier semestre 2023 a connu 60 journées de grève des contrôleurs, soit douze fois plus qu'en 2022. Il faut dire que le secteur de l'aérien a grandement participé au mouvement contre la réforme des retraites et qu'il a également été au centre de plusieurs grèves locales importantes et largement suivies, comme à Beauvais, une des bases principales de Ryanair en France.

Le récent mouvement débuté il y a trois semaines, touchant notamment Brest et Carcassonne, fait suite à une proposition de loi du Sénat qui vise justement à remettre en cause le droit de départ en grève sans préavis. Par ailleurs, Ryanair fait face en ce moment même à un fort mouvement de grève des travailleurs au sol en Italie et surtout à une grève de ses pilotes à Charleroi en Belgique qui a mené à l'annulation de 106 vols Ryanair le week-end dernier.

Ces divers mouvements menacent durement les profits de l'entreprise, alors que la période estivale est évidemment particulièrement attendue par les compagnies aériennes. Cependant, plutôt que de répondre aux revendications des grévistes, la stratégie de la direction se résume à lancer une attaque en règle contre le droit de grève. Pour ce faire, la compagnie est résolue à opposer les travailleurs et les clients, comme il est déjà coutume de faire dans d'autres secteurs, notamment le ferroviaire.

Pourtant cette manœuvre dissimule une toute autre réalité : les salariés comme les clients de Ryanair sont des travailleurs qui subissent de plein fouet la crise et qui bénéficieraient conjointement que les profits de l'entreprise soient utilisés afin d'à la fois augmenter les salaires et d'offrir à la clientèle un service de qualité à un prix raisonnable. Il est nécessaire de dénoncer cette tentative grossière de la direction et sa volonté de casser le droit de grève. La grève n'est pas le problème, c'est au contraire la solution de tous les travailleurs pour faire respecter leurs droits et obtenir des conditions de travail à la hauteur. Toute notre solidarité avec les grévistes de l'aérien !

MORT D'UN JEUNE DE 17 ANS EN VENDÉE : LE RECOURS À LA SOUS-TRAITANCE D'EIFFAGE POINTÉ PAR LA CGT

Le jeune homme de 17 ans, décédé le 17 juillet 2023 après une chute mortelle dans une carrière à Essarts-en-Bocage, en Vendée, travaillait pour Carrières Mousset, une filiale du groupe Eiffage. **Depuis le début de l'année, au moins trois sous-traitants travaillant pour le groupe ont trouvé la mort**

« Depuis le début de l'année, au moins trois sous-traitants travaillant pour le groupe Eiffage ont trouvé la mort, dont deux d'entre eux avaient moins de 20 ans. » Après la chute mortelle d'un jeune homme de 17 ans, lundi 17 juillet 2023, dans une carrière appartenant à une filiale d'Eiffage, à Essarts-en-Bocage, en Vendée, la CGT du groupe de BTP dénonce le recours à la sous-traitance de celui-ci.

« Rien, absolument rien, ne doit justifier de la mort d'un homme au travail, mais encore moins d'un jeune âgé de 17 ans », estime le syndicat. *« Le recours à la sous-traitance dilue la responsabilité des entreprises donneuses d'ordre en cas d'accident mortel »,* tance l'organisation avant de demander *« le déploiement d'une véritable culture de la sécurité au bénéfice des salariés ».*

MONDE

L'AMIANTE DANS LES ÉCOLES BRITANNIQUES RESPONSABLE DE 10.000 DÉCÈS EN QUATRE DÉCENNIES !!!

Selon une enquête réalisée en Angleterre, pas moins de 10.000 enseignants, élèves et membres du personnel scolaire britanniques sont morts d'un cancer du poumon causé par une exposition à l'amiante dans les bâtiments scolaires au cours des 40 dernières années.

L'amiante est un matériau de construction utilisé comme ignifuge et isolant thermique. Il a été largement utilisé pendant le boom de la reconstruction d'après-guerre lorsque de nombreuses maisons et écoles furent construites au Royaume-Uni. Une enquête menée en 2019 par le Département de l'éducation (DfE) auprès de 20 000 écoles du Royaume-Uni a estimé qu'environ 81% d'entre elles contenaient de l'amiante.

L'amiante présente des risques importants pour la santé humaine, en particulier après une exposition prolongée, bien qu'il n'y ait pas de niveau « sûr » d'exposition à l'amiante. Lorsqu'elles sont inhalées, les fibres d'amiante endommagent les poumons et peuvent entraîner des cicatrices et une inflammation et, dans de nombreux cas, un mésothéliome malin, une tumeur agressive pour laquelle il n'existe aucun traitement efficace.

Bien que le délai entre l'exposition à l'amiante et l'apparition de la maladie réelle puisse être assez long (jusqu'à 40 ans), une fois le mésothéliome diagnostiqué, l'espérance de vie moyenne est d'environ 12 mois. Plus de 4 000 personnes au Royaume-Uni décèdent chaque année de cette maladie.

Les effets de l'amiante sont connus depuis longtemps (le premier décès documenté lié à la substance remonte à 1906), mais le matériau n'a été interdit au Royaume-Uni qu'en 1999. La Grande-Bretagne a l'incidence de mésothéliome la plus élevée au monde, plus de deux fois celle de la France, de l'Allemagne ou des États-Unis.

De nombreux enseignants et enfants sont quotidiennement exposés à l'amiante à l'école, garantissant pratiquement qu'un nombre important d'entre eux contracteront un mésothéliome plus tard dans la vie. Ceci est doublement vrai pour les enfants, qui sont plus vulnérables au cancer du poumon lié à l'amiante que les adultes.